

Pologne

IX. *Situation de la Société vis-à-vis de l'Etat. Ministères ou organes officiels de l'Etat, qui sont compétents en Pologne pour trancher les questions d'hygiène et d'assistance ?*

En temps de guerre la Croix-Rouge demeure sous la dépendance du ministère de la Guerre.

X. *Nombre et désignation des comités régionaux, locaux ou coloniaux : 5 comités régionaux, 92 comités locaux.*

XI. *Relations de ces comités avec le Comité central au point de vue des finances, du personnel, etc.*

Les comités sont tenus d'envoyer à la direction centrale des rapports mensuels, ainsi que 20% de leurs revenus. Les 80% laissés à leur disposition sont employés pour les besoins des soldats blessés et malades et pour les exigences locales.

XII. *Publications de ces comités.*

Le comité de Galicie éditait un journal *Walka o Zdrowie* (La lutte pour la santé).

Roumanie

Publication.

Résumé sur l'activité de l'Agence de la Croix-Rouge roumaine à Berne pour l'assistance aux prisonniers de guerre. — Bucarest, impr. de l'Etat, 1919. In-8, 16 p.

L'Agence de la Croix-Rouge roumaine à Berne créée le 1^{er} mai 1917, est distincte de la Section roumaine du Comité bernois de secours. Sous la présidence du contre-amiral Graçoski, elle a assuré le contrôle et la direction des Comités roumains de Berne, de Paris et de Genève. Outre ces trois comités reconnus et subventionnés, fonctionnaient également le Comité d'assistance près de la Légation de Roumanie à Stockholm, le Comité de la Section roumaine à la Haye, et le Comité de la Section roumaine de Copenhague.

Roumanie

L'Etat a accordé à l'Agence des crédits montant à 9,902,080 fr., soit en argent suisse fr. 6,282,507.45. L'Agence a reçu également des vêtements expédiés de Londres par les soins de la mission militaire roumaine pour achats, en valeur de fr. 482,575.77 ; le Gouvernement français fournit également des vêtements par le Service d'internement auprès de l'Ambassade de France à Berne, d'un montant de fr. 27,964.32. Outre le ravitaillement des prisonniers, l'Agence s'est occupée du traitement des prisonniers dans les camps d'internement, de l'organisation et du fonctionnement du bureau de renseignements et de correspondance des prisonniers, du relèvement du moral des prisonniers et de l'assistance spéciale aux prisonniers débilités et infirmes. Le rapport se termine par le tableau des subventions reçues par les Comités roumains de secours aux prisonniers, par un résumé de la gestion de l'Agence de la Croix-Rouge roumaine à Berne, et des statistiques relatives aux prisonniers, effectif, nombre de décès, etc.

Saxe

Réponse au questionnaire du Comité international sur la situation des Croix-Rouges.

(Avril 1919)¹.

I. Nombre d'adhérents, membres actifs, associés, etc.

Le Comité national des sociétés de la Croix-Rouge en Saxe représente les deux sociétés suivantes : « Landesverein vom Roten Kreuz », « Albertverein vom Roten Kreuz ». Le total des membres de ces deux sociétés est de 14,000.

II. Effectif du personnel volontaire et rétribué.

Personnel volontaire 22 ; personnel rétribué 40 ; les chiffres

¹ Voy. *Bulletin international*, t. L, 1919, p. 576.